



Pau, le 27 février 2023

## Drame absolu au lycée privé de Saint Jean de Luz

L'émotion est très vive dans toute l'Éducation Nationale après le drame survenu dans l'établissement privé de Saint Thomas d'Aquin à Saint Jean de Luz. Le choc est immense et toutes nos pensées vont à la famille, aux élèves et à nos collègues de cet établissement.

L'enquête suit son cours et, comme le SNES-FSU n'a cessé de le répéter, il est important de ne pas hâter des conclusions trop rapides sans connaître l'ensemble des éléments.

Localement, les professeur-e-s du lycée Ravel de Saint Jean de Luz ont décidé d'aller à la rencontre de leurs collègues afin de leur témoigner tout leur soutien. La rencontre aura lieu prochainement, les collègues de Saint Thomas d'Aquin ayant souhaité dans l'immédiat se retrouver entre elles/eux et avec leurs élèves.

La section départementale du SNES, tout comme la section nationale, réaffirme le principe selon lequel aucun-e travailleur-se ne doit avoir de craintes, pour son intégrité psychique et physique, lors de l'exercice de son métier. Et pour nous, personnels de l'EN, accompagner tou-te-s les jeunes vers la réussite et l'épanouissement, nécessite des moyens humains qui manquent chaque année un peu plus dans nos établissements scolaires. Les gouvernements successifs ont non seulement supprimé des postes d'enseignant-e-s, mais chacun-e d'entre nous sait qu'il y a aussi des manques criants d'infirmier-e-s, d'assistant-e-s d'éducation, de conseiller-e-s d'orientation psychologiques, et d'assistant-e-s sociales...

La section départementale du SNES-FSU ré-affirme tout son soutien à l'ensemble des personnels de l'établissement touché par ce drame.

## Retraites : la lutte doit s'amplifier massivement et radicalement !

Après la parodie de discussion du texte à l'Assemblée Nationale - rappelons que c'est le gouvernement qui a fait le choix de limiter à quelques jours l'analyse du texte par la représentation nationale, ce qui a conduit à la situation que l'on sait - la farce continue. Le Sénat a d'ores et déjà remis en place l'article 2, qui visait, soit-disant, à inciter les entreprises à ne pas se débarrasser des salarié-e-s les plus âgé-e-s, et qui avait été rejeté par les député.e.s. Non content de ça, le Sénat, qui comme chacun sait est dominé par le courant libéral-conservateur, a également supprimé certains amendements qui avaient été votés par les député-e-s.

La rue doit désormais se faire entendre, résolument. Dans ce cadre, tout doit être mis en œuvre pour que la journée de grève et de manifestations du 07 mars soit le plus massivement possible, suivie dans nos collèges et lycées.

### Le 7 mars mettons la France à l'arrêt !

Mais, nous le savons tou-te-s, cette journée ne suffira pas. Il faut donc dès maintenant commencer à préparer la suite. Plusieurs secteurs professionnels ont déjà annoncé des grèves reconductibles après le 07.

Il faut tenir dans nos établissements d'ici au 07 mars, des heures mensuelles d'information syndicale et des assemblées générales afin de mobiliser les personnels et réfléchir aux suites de la journée du 07.

Les conférences-débats de mardi 21 à Bayonne, et jeudi 22 février à Pau, avec la participation des économistes J.M. Harribey et S. Leder, ont bien sûr montré les caractères **injuste**, tout à fait **dispensable**, et **inefficace** en elle-même à assurer l'équilibre financier, de la contre-réforme des droits à la retraite que tente d'imposer par la force, sans **aucune légitimité** électorale (le Président de la République a été élu d'abord pour contrer les forces politiques d'extrême droite), encore moins sociale (unité syndicale absolue, manifestations et grèves massives à des niveaux historiques, rejet à 85 % désormais du recul de l'âge de départ à la retraite et de l'allongement de la durée de cotisations). Pour continuer en l'état du droit, et même améliorer les conditions de départ à la retraite, il y a déjà à faire cesser les exonérations de cotisations sociales, impuissantes à soutenir l'emploi, augmenter les salaires et égaliser ceux des femmes avec ceux des hommes, augmenter le taux d'emploi des 55-60 ans)...

**Le 7 mars, tou-te-s en grève et manifestations, jusqu'au retrait !**

## Mutations : le SNES-FSU présent malgré le mépris du ministère !

### Mouvement inter-académique.

Malgré la journée de grève nationale interprofessionnelle contre la réforme des retraites, le ministère a fait connaître son intention de maintenir la **communication des résultats** du mouvement inter-académiques le **mardi 07 mars**, a priori dès le matin.

Le SNES-FSU doit répondre aux collègues qui vont le solliciter. C'est pourquoi il a fait le choix d'être présent sur tous les fronts et maintiendra un dispositif pour répondre aux appels téléphoniques et aux mails dès le 7 mars.

Toutes les **questions** concernant les résultats et recours du mouvement inter-académique, devront être envoyées à la section nationale à l'adresse **emploi@snes.edu**, ou par téléphone au numéro dédié 01 40 63 28 60.

Le SNES-FSU sera reçu au ministère le 28 février pour faire le point sur les conditions et modalités pour déposer un recours. Dès le 07/03, il sera donc en mesure d'accompagner les collègues, de les conseiller et proposer des courriers types de recours. Néanmoins, il faudra probablement faire preuve de patience. Les militantes et militants seront mobilisé.e.s pour le mouvement mais aussi pour les journées d'actions du 7 mars, du 8 mars et les autres.

### Mouvement intra-académique.

Pour préparer le mouvement intra-académique dans notre département, la DSDEN 64 organise un groupe de travail le mercredi 08 mars dans l'après midi, puis le 13 mars, le CSA départemental sur les créations et suppressions des postes. Nous n'avons pour le moment **pas de documents**. Afin que nous puissions intervenir efficacement, nous vous demandons de nous **faire remonter** dès maintenant toutes les **informations** relatives aux postes et aux besoins de votre établissement, dont vous auriez connaissance.

Pour défendre les collègues et proposer à la DSDEN des solutions alternatives, il est essentiel que nous soyons rapidement au courant des mesures de carte scolaire, des compléments de service, des demandes de BMP formulées par les établissements...

Après le CSA du 13 mars, nous seront en capacité de répondre aux collègues sur la listes des éventuels postes ouverts au mouvement. La période de saisie des vœux sur SIAM ira du 15 mars 2023 (midi) au 31 mars 2023 (midi).

## Paritarisme : le SNES-FSU toujours au front !

Après les élections de décembre dernier, qui ont confirmé le SNES et la FSU comme interlocuteurs numéro un indiscutables (la FSU avec 4 sièges sur 10 reste première organisation au CSA académique ; quant à la nouvelle CAP académique la FSU a obtenu 10 sièges sur 19), les nouvelles instances se mettent en place.

Lundi 27 février la rectrice réunit la commission administrative paritaire académique des enseignants du 2nd degré. Il s'agira de la CAPA d'installation - mise en place des nouveaux élus ou ré-élus - et de l'adoption du règlement intérieur de la CAPA.

### Contestation des avis des rendez-vous de carrière 2021-2022.

La CAPA se tiendra le vendredi **03 mars** après-midi. Pour la première fois, réforme « Macron » anti-syndicale (loi de transformation de la FP, dite Dussopt) oblige, cette CAPA traitera de toutes les catégories (CPE, certifié-e-s, Co-Psy, PEPS, agrégé-e-s). En particulier pour les agrégé-e-s il n'y aura plus de CAPN. Les **recours gracieux des agrégé-e-s** étaient jusqu'à présent traités par le ministère. Désormais, les recours contentieux des agrégé-e-s seront traités par le rectorat de Bordeaux. Si vous ne l'avez pas encore fait, il est encore temps d'envoyer à la section académique du SNES ([s3bor@snes.edu](mailto:s3bor@snes.edu)) un **double de votre recours**. Lors de la CAPA le SNES-FSU revendiquera une fois de plus le même avancement pour tou-te-s, au rythme le plus avantageux, et dénoncera tous les avis finaux incohérents avec la grille des évaluateurs primaires : **tout-e collègue ayant une majorité d'Excellent aux 11 items de la grille, doit avoir un avis final Excellent !**